

PROCÈS-VERBAL

District de Football
des Pyrénées-Atlantiques

Présents : Patrick CAZAUX – Katia LANGUET – Simone MIRANDE.

Assistent : Carole BADIA - Régine BERGEREAU

Pour rappel, extrait du procès-verbal du Comité de Direction du 16 août 2023 :

« Le Président rappelle qu'une enveloppe de 50000€ est dédiée aux « petits équipements » de tous les clubs du District de septembre à décembre 2023.

Les clubs pourront déposer jusqu'à trois projets, sachant que le projet n°1 demeure prioritaire, les autres seront étudiés en fonction des fonds déjà alloués.

Le total des aides du District ne pourra pas excéder 2000€ par club pour l'ensemble des projets.

La subvention sera de 70% du total demandé pour chaque projet ».

Début de séance à 18h20

Les projets déposés par les clubs sont présentés aux élus, un autre projet a été rejeté administrativement, n'émanant pas d'une adresse électronique officielle.

Il est rappelé aux clubs qu'ils doivent remplir le formulaire Google Forms qu'ils ont reçu sur la messagerie officielle le 18 septembre à 16h59.

Les clubs ayant reçu un avis favorable seront informés par courriel du montant alloué, soit quinze clubs pour un montant total de treize mille trois cent soixante-six euros (13.366€).

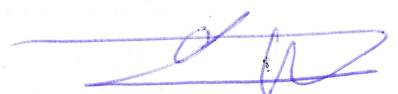
Afin de percevoir la somme accordée par virement bancaire, ils devront obligatoirement fournir par mail à direction@footpyr64.fff.fr avec copie à comptabilite@footpyr64.fff.fr :

- La facture acquittée
- Une photo de l'achat
- Un RIB

Prochaine réunion le lundi 20 novembre 2023 à 18 heures.

Séance levée à 19h40.

Le Trésorier Général,



P. CAZAUX